

NOTE 7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

	EXERCICE 2023			
	CHIFFRE D'AFFAIRES	BÉNÉFICE NET OU PERTE	DIVIDENDES ENCAISSÉS OU COMPTABILISÉS PAR LA SOCIÉTÉ	TAUX DE CHANGE 31/12/23
	(en €)			
Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur* 1, place Costes et Bellonte 92270 Bois-Colombes	1 432 891 808	369 144 487	131 417 439	1
Coface Re SA* Rue Bellefontaine 18 1003 Lausanne – Suisse	369 860 904	110 701 189	77 968 677	1

* Comptes non audités, en cours de certification.

	AU 31 DÉCEMBRE 2023					
	CAPITAL	RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENUE	VALEUR DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON REMBOURSÉS
				BRUTE	NETTE	
	(en €)	(en devises)	(en %)	(en €)		
Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur* 1, place Costes et Bellonte 92270 Bois-Colombes	137 052 417	2 343 898	100 %	1 337 719 300	1 337 719 300	150 198 493
Coface Re SA* Rue Bellefontaine 18 1003 Lausanne – Suisse	15 000 000	265 261 075	100 %	169 864 621	169 864 621	0

* Comptes non audités, en cours de certification.

04

NOTE 8 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun

4.5 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Création de SA SDGP 41 le 23 mars 2000 devenue COFACE SA (AGE du 26 juillet 2007).

NATURE DES INDICATIONS (EN €)	ANNÉE 2019	ANNÉE 2020	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023
I – Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	304 063 898	304 063 898	300 359 584	300 359 584	300 359 584
b) Nombre d'actions émises	152 031 949	152 031 949	150 179 792	150 179 792	150 179 792
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II – Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 477 628	3 734 093	1 043 302	4 653 864	5 152 710
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	132 968 042	- 17 758 389	80 528 202	325 735 062	207 119 952
c) Impôt sur les bénéfices	- 978 886	1 179 988	1 695 116	744 811	943 577
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	132 677 046	- 18 938 377	82 223 318	326 479 873	208 001 241
e) Bénéfices distribués	0 ⁽¹⁾	82 900 339 ⁽²⁾	225 269 688 ⁽³⁾	226 576 784 ⁽⁴⁾	193 708 957 ⁽⁵⁾
dont acompte sur dividendes					
III – Résultat par action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,88	0,12	0,54	2,17	1,36
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,87	0,12	0,55	2,17	1,39
c) Dividende versé à chaque action	-	0,55	1,50	1,52	1,30

NATURE DES INDICATIONS (EN €)	ANNÉE 2019	ANNÉE 2020	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023
IV – Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

(1) Face à l'ampleur de la crise sanitaire et suite au vote à l'assemblée générale mixte du 14 mai 2020, il est décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

(2) Au titre de 2020, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 12 mai 2021, une distribution de 0,55€ par action soit 82 900 339€, le versement hors actions propres a été de 81 976 242€.

(3) Au titre de 2021, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 17 mai 2022, une distribution de 1,50€ par action soit 225 269 688€, le versement hors actions propres a été de 224 028 658€.

(4) Au titre de 2022, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 16 mai 2023, une distribution de 1,52€ par action soit 226 576 784€, le versement hors actions propres a été de 226 955 624€.

(5) Au titre de 2023, il sera soumis au vote de l'assemblée générale du 13 mai 2024, une distribution de 1,30€ par action soit 193 708 957€.

4.6 AUTRES INFORMATIONS

Conformément à l'article D.441-6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente les délais de paiement des fournisseurs de COFACE SA faisant apparaître les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

DÉLAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées (en K€)	-	1	-	-	-
Montant total des factures concernées TTC	-	113	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-	1%	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Aucune facture exclue de ces tableaux relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées.					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement est à 30 jours					